

Arrêté nº 89

UFR ALLSH

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille.

ARRETE:

<u>Article 1</u>: Le jury de la licence « **Arts, Lettres, Langues** » mention « **Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales** » parcours-type « **Russe** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

LICENCE 1ère année

Semestre 1

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Yulia YURCHENKO <u>Suppléant(e)</u>: Laurence GUY

Liste des membres : Viktoriia KOKONOVA, Tatiana GLEIZES, Maximilien LOEB

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après : ATER (en absence d'autres membres titulaires) Inna TROFIMOVA

<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences : Liste des membres : Yulia YURCHENKO, Laurence GUY, Viktoriia KOKONOVA, Tatiana GLEIZES, Maximilien </u>

LOEB

Semestre 2 et 1ère année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Yulia YURCHENKO Suppléant(e): Laurence GUY

Liste des membres : Viktoriia KOKONOVA, Tatiana GLEIZES, Maximilien LOEB

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après : ATER (en absence d'autres membres titulaires) Inna TROFIMOVA

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

<u>Liste des membres</u> : Yulia YURCHENKO, Laurence GUY, Viktoriia KOKONOVA, Tatiana GLEIZES, Maximilien LOEB

LICENCE 2ème année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Laurence GUY <u>Suppléant(e)</u>: Yulia YURCHENKO

Liste des membres : Inna TROFIMOVA, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après : ATER (en absence d'autres membres titulaires) Anastasiia KOZYREVA

<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences : Liste des membres : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Inna TROFIMOVA, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Inna TROFIMOVA, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Inna TROFIMOVA, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Inna TROFIMOVA, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Inna TROFIMOVA, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Inna TROFIMOVA, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Ivan KOVAL, Tatiana GLEIZES : Laurence GUY, Yulia YURCHENCE : Laurence GUY, Yu</u>

Semestre 4 et 2ème année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e): Laurence GUY Suppléant(e): Yulia YURCHENKO

Liste des membres : Inna TROFIMOVA, Anastasiia KOZYREVA, Natalia PLATONOVA

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après : lectrice (en absence d'autres membres titulaires) Viktoriia KOKONOVA

<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences : Liste des membres</u> : Laurence GUY, Yulia YURCHENKO, Inna TROFIMOVA, Anastasiia KOZYREVA, Natalia PLATONOVA

LICENCE 3ème année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Yulia YURCHENKO <u>Suppléant(e)</u>: Laurence GUY

<u>Liste des membres</u>: Inna TROFIMOVA, Tatiana GLEIZES, Viktoriia KOKONOVA

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après : ATER (en absence d'autres membres titulaires) Natalia PLATONOVA

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences : Liste des membres : Yulia YURCHENKO, Laurence GUY, Inna TROFIMOVA, Tatiana GLEIZES, Viktoriia KOKONOVA

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Yulia YURCHENKO <u>Suppléant(e)</u>: Laurence GUY

<u>Liste des membres</u>: Tatiana GLEIZES, Anastasiia KOZYREVA, Natalia PLATONOVA

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après : ATER (en absence d'autres membres titulaires) Inna TROFIMOVA

<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences : Liste des membres</u> : Yulia YURCHENKO, Laurence GUY, Tatiana GLEIZES, Anastasiia KOZYREVA, Natalia PLATONOVA

<u>Article 2</u>: Le Doyen de **l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provende, le 27/10/2023

Pour le Président et par délégation, Le Doyen de l'UFR ALLSH

